



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RATP

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2020***

Période du 1er janvier au 30 juin 2020
RATP
54, quai de la Rapée - 75012 Paris



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RATP

Siège social : 54, quai de la Rapée - 75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Commissaire aux participations de l'Etat et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la RATP, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Pandémie Covid-19 » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés présentant les impacts de la crise sanitaire et ses conséquences sur les discussions actuelles avec Ile-de-France Mobilités sur l'application du contrat au regard des créances et produits à recevoir existants au 30 juin 2020.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité du conseil d'administration établi le 31 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 31 juillet 2020

Courbevoie, le 31 juillet 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Stéphanie Millet
Associée

Erwan Candau
Associé